

Des nouvelles de Natura 2000

13 % de la Wallonie se situe en zone Natura 2000 (tout comme ± 30% du sous-bassin de la Lesse), ce réseau écologique visant à conserver les habitats et les espèces menacés en Europe, et à freiner le déclin de la biodiversité. Cela représente 240 sites répartis sur 220.944 ha dont 75 % de forêts, 15 % de prairies et 10 % d'autres milieux (friches, terrains militaires, etc.).

Des mesures de gestion générales s'appliquent d'ores et déjà à tous les sites N2000 (depuis 2011). A celles-ci s'ajoutent des mesures particulières en fonction du type de site ou unité de gestion (UG). Il existe 14 unités de gestion différentes. Parmi les mesures particulières, on retrouve 3 niveaux de contraintes :

1. les actes soumis à notification (prévenir le DNF).
2. Les actes soumis à autorisation (introduire une demande d'autorisation au DNF).
3. Les actes interdits.

La plupart des sites doivent déjà appliquer les mesures particulières. Il en restait 97 pour lesquels les arrêtés de désignation devaient encore être signés. Ils l'ont été et ceux-ci paraîtront au Moniteur Belge dans le courant 2017. Les mesures particulières seront dès lors en vigueur sur tous les sites le 1er janvier 2018.

Il existe des indemnités financières et des avantages fiscaux pour compenser les éventuelles contraintes liées à l'application de la réglementation Natura 2000. Pour aller plus loin, des subventions sont également disponibles pour financer des actions volontaires de restauration écologique.

Vous êtes concernés par Natura 2000 et voulez savoir ce que vous pouvez faire ou pas sur votre terrain? Consultez la brochure « [Guide de gestion Natura 2000](#) » ou prenez contact avec www.natagriwal.be ou le DNF.

Résineux coupés en bordure de cours d'eau

L'inventaire de terrain de ce début d'année a permis de constater quelques résolutions de points d'érosion : résineux coupés le long du ruisseau des Frênes entre Naomé et Opont (LeEr0018), le long de l'Inson entre Awenne et Grupont (LeEr0260), le long du ruisseau de Gesves le Bouc (LeEr0706) et d'un affluent du ruisseau de la Scierie (LeEr0699) près de Graide Station.



Ruisseau des Frênes

Saviez-vous que...

Le pain n'est pas un aliment adapté pour les oiseaux d'eau. Selon les estimations, des milliers de canards, oies et cygnes succomberaient chaque année à cause du régime alimentaire au pain blanc et biscottes imposé par des promeneurs pourtant bien intentionnés. Cette alimentation engendre de sérieux problèmes de malnutrition et déformations ("ailes d'ange"). Les oiseaux qui en sont affectés ne peuvent plus voler et deviennent des proies faciles. En outre, le pain, en se décomposant dans l'eau peut favoriser l'apparition d'algues indésirables et de bactéries à l'origine de maladies (botulisme, salmonelle).

Source : <http://laccriteil.fr>



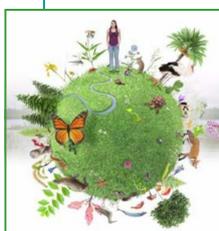
DÉFENSE DE NOURRIR LES ANIMAUX

Appels à projets

1. La Semaine de l'Arbre 2017 est lancée. L'essence mise à l'honneur est le Viburnum. Comme chaque année, les associations, écoles, communes, CPAS, ... peuvent présenter un projet. L'intervention est plafonnée à 1.250 €. Les dossiers sont à rentrer pour le 31 mai 2017. Formulaire et règlement : environnement.wallonie.be/dnf/semarbre/plantations.htm



2. La Province de Namur lance un appel à projets à destinations des écoles et des associations qui encadrent les jeunes, afin de leur faire découvrir et/ou protéger la biodiversité. Les dossiers sont à rentrer pour le 30 juin 2017. Formulaire et règlement sur www.province.namur.be
Source : ecowal.be



Agenda

Di. 7 mai de 9h à 15h: marché printanier à Arville (Saint-Hubert). Stand du CR Lesse.

Di. 7 mai de 15h à 19h: marché du terroir et de l'artisanat à Tellin. Stand du CR Lesse.

Di. 14 mai de 10h à 17h: fête du parc naturel de Furfooz (Dinant) : mise en fonction des thermes romains, visite du site, ... Plus d'infos sur www.parcdefurfooz.be

Jeu. 18 mai à 13h30 salle paroissiale de Rochefort: séance d'information à l'attention des communes sur le décret wallon sur la pêche. Inscriptions au 084/222.665.

Di. 4 juin de 11h à 18h: Fête de l'environnement Saint-HuVERT au CRIE du Fourneau Saint-Michel. Le programme sur www.crlesse.be.

